

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT  
2016**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

**Le compte administratif (CA) Généralités :**

Le compte administratif est le document qui rend compte de l'utilisation des crédits prévus et votés lors de l'établissement du BP et des DM

Il reprend toute la nomenclature des deux sections du BP tant en chapitres qu'en articles et opérations.

Il retrace la totalité des dépenses mandatées (les dépenses sont effectuées à l'aide d'un mandat lors du **décaissement**) et la totalité des recettes titrées (les recettes font l'objet d'un titre lors de l'**encaissement**)

Le mode de fonctionnement comptable est celui d'une **comptabilité de trésorerie** à l'inverse d'une tenue comptable commerciale qui est une comptabilité de créances et de dettes (fournisseurs, clients)

Chacune des sections fait ressortir un résultat, qui peut être excédentaire ou déficitaire ;

Il est ainsi déterminé deux résultats : l'un en section de fonctionnement, l'autre en section d'investissement dans la majorité des cas le résultat de fonctionnement est toujours excédentaire et le résultat d'investissement très souvent déficitaire dans la mesure où les virements prévus de la section de fonctionnement dépenses vers la section d'investissement recettes ne se réalisent jamais (c'est la loi)

En fonctionnement il n'y a pas de notion de dépenses encore dues tout les compteurs des articles sont remis à 0 au 31/12 (Notre commune n'utilisant pas la méthode des engagements)

En investissement il y a un historique des dépenses antérieures non payées ou non effectuées (engagements) qui constituent les restes à réaliser (RAR)

Il y a dans ce cas deux résultats en section d'investissement :

Le premier appelé résultat d'exécution indique la différence entre les encaissements et décaissements effectués au 31/12

Le second appelé solde des RAR indique le solde des dépenses et recettes engagées mais non mandatées ou titrées au 31/12.

La synthèse de ces deux documents constitue le besoin de financement pour l'année n + 1

Toutefois en ce qui concerne ce budget lotissement celui-ci a la particularité de ne pas avoir de restes à réaliser en investissements, et il ne peut y avoir de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, de plus ce budget est présenté hors TVA et ne peut être éligible au FCTVA comme les autres budgets.

**I. La section de fonctionnement**

**a) Généralités :**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires aux opérations d'acquisition, viabilisation, frais financiers, de cessions, de reversement au budget principal et de variations de stocks.

Pour notre commune :

**Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 285.923,11 €**

Elles sont composées de : 195.200,23 € de reversement des excédents (plus values) vers le CA principal 2016

- : 0.02 € de frais de gestion (arrondis TVA)
- : 90.722,86 € constituant la contre passation du stock terrains au 31/12/2015

**Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 285.923,11 €**

Elles sont composées de : 172.235,02 € de ventes de terrains aménagés

- : 47.178,33 € de variation de stock terrains au 31/12/2016
- : 0,21 € de produits de gestion courante (arrondis TVA)
- : 66.509,55 € de report excédentaire de 2015

**La section de fonctionnement s'équilibre et ne dégage ni déficit ni excédent**

**II. La section d'investissement**

a) Généralités :

Pour ce budget particulier la section d'investissement ne concerne que les variations de stocks entre deux exercices 1.01 au 31.12 et les dépenses financières.

Pour notre commune :

**Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 90.722,33 €**

Elles sont composées de : 43.544,00 € pour remboursement partiel du prêt communal

: 47.178,33 € représentant la valeur du terrain aménagé restant à transférer à la commune (voirie et bassin) et à céder au dernier acquéreur.

**La recette d'investissement s'élève à : 90.722,86 €**

Elle est composée de : 90.722,86 € qui représente la contre passation du stock terrain aménagé au 31/12/2015

**La section d'investissement se solde donc par un excédent de : 0.53 €**

**III. Les données synthétiques du Compte administratif – Récapitulation**

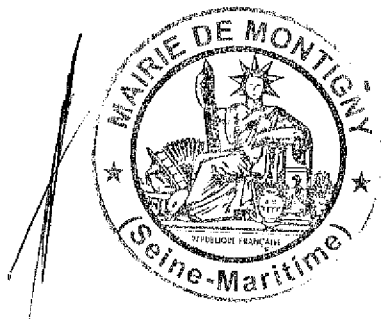
Voir détail ci-dessus et tableau annexe

c) Etat de la dette au 31/12/2016 : 47.180 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Montigny le 10 avril 2017

Le Maire,  
POISSANT Christian



**COMPTE ADMINISTRATIF  
EXÉCUTION DU BUDGET**

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE BUDGET LOTISSEMENT**

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	A	90 723,00	285 925,00 €	376 648,00 €
	Titres de recettes émis	B	90 722,86	219 413,54 €	310 136,40 €
	Restes à réaliser	C			0,00 €
<b>DÉPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	D	90 723,00	285 925,00 €	376 648,00 €
	Engagements	E	90 722,33	285 923,09 €	376 645,42 €
	Mandats émis	F	90 722,33	285 923,09 €	376 645,42 €
	Dépenses engagées non mandatées	G=E-F			
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution				
	Excédent	=B-F	0,53		
	Déficit	=F-B		66 509,55 €	66 509,02 €
	Reste à réaliser				
	Excédent	=C-G			0,00 €
Déficit	=G-C		0,00	0,00 €	
<b>RÉSULTAT REPORTE</b>	Excédent		0,00	66 509,55	66 509,55 €
	Déficit				0,00 €
<b>RÉSULTAT CUMULE</b>	Résultat cumulé				
	Excédent		0,53	0,00	0,53 €
Déficit					

**RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET**

(Hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	0,00 €		0,53 €	0,53 €
Fonctionnement	66 509,55 €		-66 509,55 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	66 509,55 €		-66 509,02 €	0,53 €

Le Maire,  
Christian PASSANT



